

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27379**

Intitulé

Expert(e) métiers conformité

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Centre de formation de la profession bancaire (CFPB)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur CFPB

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313m Finances, banques, assurances (non indiquée ou autre)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'expert(e) Métiers Conformité :

- Est en veille sur le cadre légal, réglementaire et organisationnel de la conformité
- Représente son établissement auprès des instances internes et externes liées à la conformité
- Conseille les services opérationnels de son établissement en matière de conformité lors de nouvelles opérations ou offres et lors de la mise en œuvre des normes et processus de conformité
- Identifie et surveille les risques de non-conformité par la conception d'une cartographie perpétuellement mise à jour
- Elabore les normes et procédures de conformité et en assure la communication et le contrôle : il met en œuvre les outils de prévention et contrôle des risques avec les services associés au système d'information, pilote les contrôles à tous les niveaux définis par la réglementation
- Effectue le reporting aux instances de gouvernance internes (Direction Générale et Conseil de surveillance) et aux organes de régulation et de supervision externes (ACPR, AMF, ...)
- Transmet la culture « conformité » dans son établissement en promouvant la conformité et en diffusant l'esprit et les bonnes pratiques au sein de son établissement.

dans les grands domaines visés par la conformité : la lutte anti-blanchiment, les opérations de marché, la protection de la clientèle, la déontologie et les contrôles.

Les capacités attestées :

- Appliquer avec Maîtrise le cadre légal, juridique et organisationnel de la conformité
- Prévenir le risque de non-conformité
- Détecter, contrôler et corriger les risques de non-conformité
- Effectuer le reporting de la conformité
- Manager la conformité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'expert métiers conformité exerce dans une banque ou un établissement financier.

Expert(e) métiers conformité

Manager conformité

Responsable du service de la gestion des risques

Responsable de la Déontologie

Responsable de la lutte anti-blanchiment

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1202 : Analyse de crédits et risques bancaires

M1201 : Analyse et ingénierie financière

C1204 : Conception et expertise produits bancaires et financiers

M1205 : Direction administrative et financière

Réglementation d'activités :

Les responsables de la Conformité sont désignés par leurs établissements respectifs conformément à la réglementation de l'ACPR (art. 28 de l'arrêté du 3 novembre 2014) et de l'AMF (Art. 313-3 du Règlement Général de l'AMF). Dans ce dernier cas, celui-ci est titulaire d'une carte professionnelle (Art. 313-29 du Règlement Général de l'AMF) de « responsable de la conformité pour les services d'investissement » (RCSI) qui lui est délivrée par l'AMF à l'issue d'un examen professionnel (« Art. 313-42 à 44 » du Règlement Général de l'AMF).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les compétences visées sont articulées autour des composantes suivantes :

- Maîtrise du cadre légal, réglementaire et organisationnel de la conformité,
- Capacité à discerner les risques encourus et à mettre en œuvre les obligations de vigilance en pratique,
- Acquisition de tous les paramètres de surveillance, d'identification, de contrôles et d'actions correctives à réaliser dans le cadre du métier de conformité,
- Capacité à effectuer le reporting écrit aux instances concernées avec le formalisme attendu et exigé,

- Capacité à réagir aux situations sensibles et à irriguer dans les organisations la culture conformité par la formation des collaborateurs.

Grand oral :

Epreuve terminale de synthèse

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27379 - Maîtriser le cadre légal, juridique et organisationnel de la conformité	<p>Descriptif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître le cadre législatif et réglementaire d'exercice de la conformité - Assurer la veille juridique et réglementaire - Représenter la mission conformité auprès des instances internes et externes <p>Evaluation : Questions écrites, QCM</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27379 - Prévenir le risque de non-conformité dans la banque	<p>Descriptif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les risques de non-conformité - Elaborer les normes et procédures de la conformité et en assurer la mise à jour - Piloter les processus et les outils de la conformité - Prendre position sur les avis de conformité <p>Evaluation : Etude de cas</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27379 - Détecter, contrôler et corriger les risques de non-conformité dans la banque	<p>Descriptif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographier les risques de non-conformité - Définir le plan de contrôle de conformité - Réaliser un contrôle de conformité - Mettre en place un plan d'actions correctives <p>Evaluation : Etude de cas</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 27379 - Effectuer le reporting de la conformité	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produire des rapports internes destinés aux organes de gouvernance - Soumettre les rapports et les actions réalisées aux organes internes et aux instances de régulation et de supervision, et autres autorités, nationales et internationales <p>Evaluation : Etude de cas</p>
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 27379 - Manager la conformité dans la banque	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter une expertise aux organes de gouvernance - Transmettre la culture "conformité" dans la banque - Organiser la formation - Gérer les situations sensibles <p>Evaluation : Etude de cas</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury de délivrance est composé de 4 personnes, dont 2 professionnels.
Après un parcours de formation continue	X	Le jury de délivrance est composé de 4 personnes, dont 2 professionnels.
En contrat de professionnalisation	X	Le jury de délivrance est composé de 4 personnes, dont 2 professionnels.
Par candidature individuelle	X	Le jury de délivrance est composé de 4 personnes, dont 2 professionnels.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X	Le jury de délivrance est composé de 3 personnes, dont 2 professionnels.

Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Expert(e) métiers conformité" avec effet au 30 juin 2011, jusqu'au 18 décembre 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Entre 2011 et 2015, 193 personnes ont été certifiées.

Autres sources d'information :

site internet www.cfpb.fr

adresse courrier : CFPB Centre de Formation de la Profession Bancaire

5 esplanade Charles de Gaulle, TSA 85000

92739 Nanterre Cedex

Lieu(x) de certification :

5 esplanade Charles de Gaulle,

92739 Nanterre Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Préparation possible dans les 13 délégations régionales du CFPB + les DOM (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, pilotée par la direction de l'Alternance (Evelyne. Laffaire - 01 41 02 55 68), Formation Continue (Marie-Hélène Moinard - 01 41 02 56 17), ou VAE (Nathalie Picard - 01 41 02 56 37)

Historique de la certification :

Cette certification a été créée par le CFPB en 2010 à la demande de la profession bancaire.